



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2017-07-008

PUBLIÉ LE 24 JUILLET 2017

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2017-07-12-007 - Arrêté n° 2017-1-852 portant organisation de la suppléance de Mme la préfète et délégation de signature du lundi 24 juillet au lundi 7 août 2017 (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2017-07-12-007

Arrêté n° 2017-1-852 portant organisation de la suppléance
de Mme la préfète et délégation de signature du lundi 24
juillet au lundi 7 août 2017

Préfecture du Cher
Direction de la citoyenneté

ARRÊTÉ N° 2017-1-852
portant organisation de la suppléance de Madame la préfète
et délégation de signature
du lundi 24 juillet au lundi 7 août 2017

La préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret de M. le Président de la République du 17 décembre 2015 nommant Mme Nathalie COLIN, préfète du Cher,

Vu le décret de M. le Président de la République du 15 avril 2016 nommant M. Jérôme MILLET, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète du Cher,

Vu le décret du 20 janvier 2017 nommant M. Thibault DELOYE, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Cher,

Vu l'arrêté n° 2017-1-101 du 17 février 2017 accordant délégation de signature à M. Thibault DELOYE, secrétaire général de la préfecture du Cher, sous-préfet chargé de l'arrondissement de Bourges, et notamment son article 2 ,

Considérant qu'il convient de désigner un sous-préfet chargé d'exercer la suppléance de la préfète du Cher du lundi 24 juillet au lundi 7 août 2017, compte tenu de l'absence du secrétaire général de la préfecture pendant cette période,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher,

ARRÊTE

Article 1^{er} – M. Jérôme MILLET, sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé d'exercer la suppléance de la préfète du lundi 24 juillet au lundi 7 août 2017, compte tenu de l'absence du secrétaire général de la préfecture ces jours-là.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à M. Jérôme MILLET, en toutes matières pour l'ensemble du département, et notamment à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence dans le cadre de cette suppléance.

Article 3 – M. Thibault DELOYE, secrétaire général et M. Jérôme MILLET, sous-préfet, directeur de cabinet, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 12 juillet 2017
La préfète,

signé : Nathalie COLIN